



Rapport d'évaluation pour une demande de catégorie B, sous-catégories 3.11 et 3.12

Numéro de la demande : 2024-0788
Demande : Modifications à l'étiquette du produit; nouveaux organismes nuisibles et sites
Demandeur : Nufarm Agriculture Inc.
Produit : Fongicide Gauntlet
Numéro d'homologation : 35045
Principes actifs (p.a.) : Azoxystrobine et prothioconazole
Numéro de document de l'ARLA : 3699495

But de la demande

La présente demande vise la modification de l'étiquette du fongicide Gauntlet (numéro d'homologation 35045) afin d'y ajouter son utilisation sur le pois de grande culture.

Évaluation des propriétés chimiques

Aucune évaluation des propriétés chimiques n'était requise pour cette demande.

Évaluation sanitaire

Aucune évaluation toxicologique n'était requise pour cette demande.

L'utilisation du fongicide Gauntlet sur les pois des champs ne devrait pas contribuer à une exposition accrue des travailleurs et des non-utilisateurs par rapport aux utilisations homologuées de l'azoxystrobine et du prothioconazole. On ne prévoit aucun risque préoccupant pour la santé des travailleurs s'ils portent l'équipement de protection individuelle recommandé et suivent le mode d'emploi de l'étiquette.

Aucune nouvelle donnée sur les résidus d'azoxystrobine ou de prothioconazole dans/sur les pois de grande culture secs n'a été présentée à l'appui de l'ajout de son utilisation sur l'étiquette du fongicide Gauntlet. On a réévalué dans le cadre de cette demande les données sur les résidus au dossier provenant d'essais au champ menés sur les pois secs. Les résidus sont assujettis aux limites maximales de résidus (LMR) en vigueur pour ces principes actifs.

Les LMR en vigueur visent aussi les résidus possibles d'azoxystrobine et de prothioconazole présents dans les matrices animales, dans le cas où des aliments pour animaux provenant de produits agricoles bruts sont traités avec le fongicide Gauntlet et servent à l'alimentation du bétail.

L'exposition aux résidus d'azoxystrobine et de prothioconazole découlant de l'homologation de l'utilisation du fongicide Gauntlet sur les pois de grande culture secs ne devrait entraîner aucun risque alimentaire pour la population générale et toutes les sous-populations, nourrissons, enfants, adultes et aînés inclus.

Évaluation environnementale

L'utilisation du fongicide Gauntlet sur les pois de grande culture correspond aux profils d'emplois actuellement homologués pour l'azoxystrobine et le prothioconazole. Par conséquent, le risque est jugé acceptable lorsque l'utilisation du fongicide Gauntlet est conforme au mode d'emploi de l'étiquette, qui comprend des énoncés visant à atténuer les risques pour l'environnement.

Évaluation de la valeur

On a examiné les résultats de 13 essais au champ et les justifications scientifiques présentés à l'appui des allégations. Ces résultats et le poids de la preuve justifient les allégations de répression de l'ascochytose (*Mycosphaerella*) du pois de grande culture. L'extrapolation des allégations d'efficacité contre la rouille du soja, l'anthracnose et la pourriture blanche des lentilles aux pois de grande culture est également justifiée. Pour le pois de grande culture, il s'avère avantageux d'intégrer le fongicide Gauntlet à un programme de pulvérisation comprenant des méthodes culturales, des traitements des semences et des fongicides biologiques dans le but de favoriser davantage la croissance de la culture que le développement des maladies. Il offre aux producteurs une option supplémentaire pour gérer les maladies des pois des champs.

Conclusion

L'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire a évalué les renseignements fournis et les juge acceptables pour modifier l'homologation du fongicide Gauntlet.

Références

Numéro de document de l'ARLA

Référence

3593875	2024, Use Description for: Gauntlet Fungicide, DACO: 5.2
3560695	2024, A Rationale Based on Trial Data and Precedent Products to Support the Addition of More Pulses to the Label of Gauntlet Fungicide, DACO: 10.1,10.2.3.1,10.3.1
3560697	2024, Gauntlet_DACO 10_Pea Trials, DACO: 10.2.3.4(C),10.3.2(B)
3599189	2024, A Rationale Based on Use History to Support the Addition of Certain Disease Claims for Field Peas to the Label of Gauntlet Fungicide, DACO: 10.2.4

© Sa Majesté le Roi du chef du Canada, représenté par le ministre de Santé Canada, 2025

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou du produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, reproduction électronique ou mécanique, photocopie, enregistrement sur support magnétique ou autre, ou de la verser dans un système de recherche documentaire, sans l'autorisation écrite préalable de Santé Canada, Ottawa (Ontario) K1A 0K9